

Séminaire de formation continue LAVI

**Femmes migrantes victimes
de violences conjugales :
autorisation de séjour**

17 mai 2024



Contenu

Les femmes étrangères victimes de violences conjugales au sens de la LAVI qui décident de quitter le domicile conjugal du fait d'actes de violences subis courent le risque du non-renouvellement de leur autorisation de séjour en Suisse. Le but de ce séminaire vise à connaître, analyser et discuter les critères légaux applicables par les autorités compétentes. Les rapports fournis par les services spécialisés (centres de consultation LAVI, maisons d'accueils de victimes, etc.), mais également par des psychologues et des assistants sociaux et autres professionnels concernés pour documenter les violences subies par la victime dans la procédure de l'autorisation de séjour en Suisse, feront l'objet d'une analyse, notamment à l'aune de la jurisprudence. Le séminaire s'adresse à des professionnels occupés concrètement avec des personnes étrangères victimes de violences conjugales. L'échange entre professionnels sur les pratiques institutionnelles exercées sera favorisé par le biais d'ateliers-discussions.

Public cible

Professionnel·le·s travaillant dans les centres de consultation LAVI, dans les services sociaux régionaux et communaux, dans les institutions sociales et de santé, policiers, juristes, avocat·e·s, etc.

Direction académique

Prof. Sarah Progin-Theuerkauf, Professeure ordinaire à la Chaire de droit européen et de droit européen des migrations à l'Université de Fribourg

Responsable

Mme Pascale Haldimann, formatrice (LAVI), ancienne intervenante LAVI, secrétaire cantonale du Secours d'hiver, Fribourg

Intervenant·e·s

Mme Roselyne Crausaz-Clivaz, Spécialiste auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à Berne

Prof. Véronique Boillet, Université de Lausanne

Mme Pascale Haldimann, Formatrice (LAVI), ancienne intervenante LAVI, Secrétaire cantonale du Secours d'hiver, Fribourg

Mme Michal Epstein-Lavi, Psychologue-Psychothérapeute FSP, Praticienne et superviseur EMDR Europe Adultes, Enfants et Adolescents et Praticienne et superviseur

Dr. Iur. Samah Posse, Chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

Me Daniel Känel, Avocat au Barreau fribourgeois, formateur LAVI et ancien coordinateur cantonal LAVI

M. Grégoire Kubski, Chef de section suppléant au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à Berne

M. Patrick Pochon, Chef de service, Service de la population et des étrangers du canton de Fribourg

Prof. Sarah Progin-Theuerkauf, Professeure ordinaire à la Chaire de droit européen et de droit européen des migrations à l'Université de Fribourg

Programme*

- 08h30 *Accueil et café*
- 09h00 – 09h15 Introduction par la Professeure Sarah Progin-Theuerkauf et Mme Pascale Haldimann
- 09h15 – 10h00 **Mme Michal Epstein-Lavi** – Psychologue-Psychothérapeute FSP, Praticienne et superviseur EMDR Europe Adultes, Enfants et Adolescents et Praticienne, Superviseur et Formatrice Phases I & II de Brainspotting
La souffrance des femmes migrantes victimes de violences conjugales du point de vue de la psychotraumatologie.
- 10h00 – 10h45 **Dr. iur. Samah Posse**, Chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel
Jurisprudence du TF et du TAF et projet de modification de l'art. 50 LEI
- 10h45 – 11h15 *Pause*
- 11h15 – 11h45 **M. Patrick Pochon**, Chef de service, Service de la population et des migrants du Canton de Fribourg (SPoMi)
La procédure devant le canton relative à l'autorisation de séjour des femmes migrantes victimes de violences conjugales
- 11h45 – 12h15 Atelier-discussions : Mme Pascale Haldimann et Me Daniel Känel
- 12h15 – 13h45 *Pause de midi*
- 13h45 – 14h30 **Prof. Véronique Boillet**, Université de Lausanne
Les impacts de la Convention d'Istanbul pour l'autorisation de séjour des femmes migrantes victimes de violences conjugales
- 14h30 – 15h00 Atelier-discussions : Mme Pascale Haldimann et Me Daniel Känel
- 15h00 – 15h15 *Pause*
- 15h15 – 16h15 **Me Grégoire Kubski**, Chef de section suppléant au SEM et **Mme Roselyne Crausaz Clivaz**, spécialiste auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à Berne
L'appréciation des preuves des violences conjugales LAVI dans les décisions rendues par le SEM
- 16h15 – 16h45 Atelier-discussions : Mme Pascale Haldimann et Me Daniel Känel
- 16h45 – 17h00 Clôture de la journée : Prof. Sarah Progin-Theuerkauf et Mme Pascale Haldimann

*sous réserve de modifications

Date et lieu

Vendredi **17 mai 2024**, 9h00 à 17h00

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Frais d'inscription

CHF 250.–

Cette formation continue est subventionnée par l'Office fédéral de la justice.

Nombre de participant-e-s

Le nombre de participant-e-s est limité à 20 personnes pour favoriser l'interaction.

Délai d'inscription

17 avril 2024

Inscription en ligne > www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.– sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.